

Les droits des patients en fin de vie

CONTEXTE

Les dispositions relatives à la fin de vie sont en évolution depuis le renforcement de l'accès aux soins palliatif en 1.999, avec, depuis, l'adoption de plusieurs textes qui ont fait évoluer les droits des patients en fin de vie, avec, au cœur des derniers débats relatifs au projet de réforme de la Loi Léonetti relative à la fin de vie, la volonté de consacrer un droit à mourir

Les soignants qui évoluent dans les services de soins palliatifs, ou en EHPAD, se doivent de maîtriser

les principes juridiques qui régissent la matière, les droits des patients en fin de vie, afin de pouvoir

se positionner auprès des malades et de leurs proches, dans un souci de respect et de bientraitance.

OBJECTIFS

Cette formation doit apporter les éléments suivants :

- Acquérir une bonne maîtrise du dispositif de la Loi Léonetti et des droits des patients en fin de vie.
- Savoir se positionner auprès des personnes en fin de vie et de leurs proches
- Pouvoir accompagner les patients (quel que soit leur état de santé et leur âge) et leurs proches à comprendre et rédiger leurs directives anticipées

DUREE: 1 jour

PUBLIC: Equipe pluridisciplinaire exerçant en EHPAD :

Aides-soignants, infirmiers, soignants, personnel administratif des établissements de santé... médecins

PRE REQUIS: Aucun

PROGRAMME

1ère partie : [affirmation des droits en faveur des personnes malades et en fin de vie

Section 1 : Les droits fondamentaux des patients

- Le droit au respect de la dignité
- le consentement aux soins
- La limitation ou l'arrêt des traitements
- La prise en charge de la douleur
- Le refus de l'obstination déraisonnable

Section 2 : les droits des patients hospitalisés

- Le principe du libre choix du soignant et de l'accès aux soins
- Le droit à l'information
- le droit à la confidentialité et le secret professionnel

- La place et le rôle des familles et des proches des patients
- La désignation de la personne de confiance

2ème partie : Droits des patients en fin de vie

Introduction : évolution au fil du temps

Section 1 : le dispositif mis en place dans le cadre de la Loi Léonetti de 2005

- L'interdiction de l'obstination déraisonnable
- L'obligation de sauvegarder la dignité du patient en fin de vie
- Les directives anticipées

Section 2 : l'adoption de la Loi du 2 février 2016

- L'amélioration de l'accès aux soins palliatifs et droit à une fin de vie digne et apaisée
- ta décision de limitation ou d'arrêt des traitements en fin de vie
- Le droit à une sédation profonde et continue
- Le renforcement des directives anticipées
- La procédure collégiale

Conclusion sur l'actualité politique et les axes de réflexion sur l'évolution des textes

Modèle pédagogique: magistral / atelier pratique / questions-réponses

Dispositif de suivi et d'évaluation des résultats de la formation :

- Evaluation de l'expertise des stagiaires et de l'atteinte des objectifs :
 - Pré test ; en amont de la formation
 - Post test : à l'issue de la formation
- Etabli sur la base de questions au format QCM

DELAIS D'ACCES

Aucun

N'hésitez pas à nous faire connaître vos besoins spécifiques en contactant notre référent handicap:

Christine DECLERCQ - c.declercq@niceoevent.com